

DEVIS CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE HORLOGE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA ZONE ARTISANALE (suite)

Le coût pour l'installation d'une horloge programmée est d'environ 200€ HT avec prise en charge de 30% par Morbihan Energies soit un reste à charge de 180€ TTC.

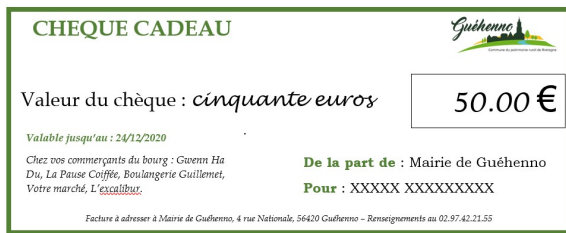
Pour	15
------	----

BONS D'ACHATS POUR LES AGENTS

Le 12 juin dernier, le conseil municipal de Guéhenno a délibéré en faveur de la distribution de bons d'achats pour les agents municipaux présents sur leur lieu de travail durant la période de confinement de Covid19.

En effet, bien que les agents concernés ne rentraient pas dans les critères d'éligibilité pour la prime exceptionnelle liée au Covid19, la municipalité a souhaité saluer leur présence et leur implication durant cette période inédite.

Ainsi, les agents recevront un chèque cadeau d'une valeur de 50€ et utilisable uniquement dans les commerces du centre-bourg de Guéhenno. Ces bons ont également pour vocation d'aider à la reprise économique des commerces ayant pâti de la crise sanitaire.

**Informations communales****Les entreprises ont du cœur****La minoterie Bertho offre 8 000€ pour aider au dépistage du Covid-19**

La minoterie Bertho de Guéhenno a offert plus de 8 000€ aux fonds Nominos liés au CHU de Rennes, pour lutter contre le Covid-19.



Tous les salariés de la minoterie ont été heureux de participer à cette belle opération contre le Covid-19.

La solidarité et la générosité ont marqué la crise sanitaire. À l'image, encore une fois, de la minoterie Bertho de Guéhenno qui a collecté pas moins de 8 000€ en faveur des fonds Nominos liés au CHU de Rennes. En lien avec l'entreprise NG-Bioch de Guipry-Messac qui fabrique des tests de dépistage, les fonds Nominos ont ainsi permis de tester des malades et des soignants du Covid-19.

Contribuer à la lutte
Jean-Pierre Bertho, le dirigeant, ce qui l'a conduit, lui et son fils, à faire preuve d'autant de générosité.
« Notre baisse d'activité liée à celle de nos clients et en particulier la fermeture des crêperies, nous a amenés à réfléchir à la façon dont on pouvait utiliser le temps libéré sans avoir recours au chômage partiel. Nous nous sommes donc posé la question par quel moyen il nous était possible de nous rendre utiles à travers notre expérience pour amener notre contribution à lutter contre ce fléau qu'est le Covid-19. »
Et après concertation avec l'ensemble du personnel (10 salariés), on s'est décidé de conditionner et de distribuer gracieusement à leurs clients, « très motivés par l'enjeu » des sachets de farine bretonne de 1 kg.
La recette intégrale des fonds récoltés, soit 8 036€ a ainsi pu être reversée aux fonds Nominos.

7^{ème} génération !

Rappelons que le Moulin de Humel a été créé par la famille Bertho vers les années 1770. De puis l'entreprise s'est transmise de génération en génération. La dernière transmission a eu lieu en 1992 au profit de Jean-Pierre Bertho (7^{ème} génération !).
« Nous fournissons 110 artisans boulangers-pâtisseries sur la Bretagne et la Loire-Atlantique. Nous produisons 60 farines différentes qui sont uniquement destinées aux professionnels. »
Mais pour Jean-Pierre Bertho, pas question de sortir de cette crise sanitaire sans en tirer les enseignements.
« Cette période nous conforte dans notre orientation récente vers le bio local (farines issues de céréales de la Bretagne historique) qui est le fruit de plusieurs années de recherche. Cela conforte également notre vocation de « nature » et « sans émulsifiant » que nous affichons haut et fort depuis toujours. »

Journées éco-citoyenne (27/06 et 4/07)

Merci aux bénévoles, élus et agents techniques.

**Rappel concernant l'égavage**

Chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci pous-sent au-delà des limites de la propriété.

Un arbre qui se développe chez le voisin n'a que des désavantages. En cas de problème (casse, bles-sure) suite à la chute d'une branche, le propriétaire sera considéré responsable.

**Informations CMC****Animations nature :**

Comme chaque année, Centre Morbihan Tourisme propose de nombreuses animations pendant les vacances sur le thème de la nature et de la découverte :

- Découverte du chant des oiseaux ;
- Peinture végétale ;
- Dégustation de plantes comestibles ;
- Abeilles et biodiversité ;
- Modelage de l'argile ;
- Initiation à la pêche ;
- Jeux buissonniers ;
- Land Art ;

Gratuit, sur inscription, à partir de 5 ans. Programme disponible en mairie.



Centre Morbihan Tourisme

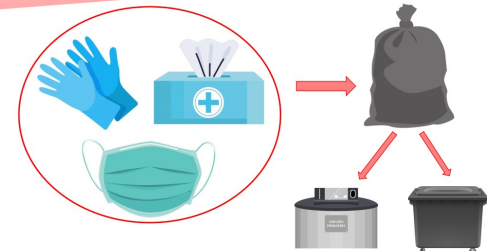
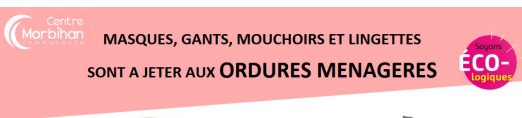
12 Rond-Point de la République 56500 LOCMINÉ

02 97 60 49 06 / tourisme@cmc.bzh

www.centre-morbihan-tourisme.bzh

Atelier sauvage, Mardi 28 juillet :

Découverte des plantes sauvages domestiques et médicinales suivie d'une dégustation. Intervenante : Aurélie Déthy.

**LE P'TIT DJEUVNO****Mot du Maire**

Les activités ont repris leur cours depuis quelques semaines suite à la pandémie du COVID-19. Mais j'appelle à la vigilance car le virus est toujours bien présent et si vous baissez la garde, une contamination peut se développer à nouveau très rapidement.

Des entreprises malgré la reprise sont en difficulté, certaines ont pu bénéficier des aides de l'Etat mais ce n'est pas suffisant. Les restaurants et bars peinent à retrouver un rythme acceptable dans nos campagnes. N'hésitez pas à leur rendre une petite visite à l'occasion.

D'autres aides de la Région (fonds COVID-résistance) ont été aussi précieuses pour certaines d'entre elles.

Lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé d'alléger les charges des entreprises en réduisant des deux tiers le montant 2020 de la Cotisation Foncière des Entreprises. Ce dégrèvement exceptionnel modifié dans la loi de Finances 2020 s'applique aux petites et moyennes entreprises dans différents secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire. Des critères sont définis et concernent 119 entreprises sur le territoire de CMC. Se renseigner auprès de leur service qui a en charge l'économie sur le territoire.

L'association des Maires ruraux a aussi mis en place un dispositif "Bouge ton Coq" qui a été victime de son succès et a permis d'aider des entreprises en difficulté. Je vous invite à aller consulter leur page internet.

La commune a offert un bon d'achats aux agents communaux de 50 euros. Cette dotation a pour but de saluer leur engagement pendant la crise et de favoriser le commerce local puisque ces bons sont à dépenser dans les commerces du centre bourg.

Concernant la supérette, des achats de matériel ont dû être effectués rapidement. Le prix du rachat du matériel à Mr Elaudais a été revu à la baisse du fait. Nous souhaitons tous que cette reprise se passe dans les meilleures conditions. Mr Farrenbaker élabore des charcuteries et des plats traiteur que je vous recommande personnellement.

L'aire de jeux est en cours d'aménagement et pendant 2 semaines, il est strictement interdit d'y aller sous peine de déstabiliser les structures au sol.

D'autre part, il a été constaté des incivilités aux abords de la cantine scolaire (bagues de pierre, feu...). Pour rappel, il est interdit d'allumer des feux sous peine d'amendes ; au delà du risque incendie qui peut faire des dégâts considérables. Des rondes de la gendarmerie vont avoir lieu pendant l'été. Soyez respectueux des consignes.

Nous entrons dans la période estivale et le conseil municipal vous souhaite à tous un bel été prudent.

Bonne lecture.

Nolwenn BAUCHE.

Brèves du Conseil**Séance du Conseil Municipal du 12/06/2020**

Présents : Mr Bruno ANTOINE, Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAUAUD, Mr Romuald BLANC, Mme Sophie BROGARD, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Martine FERRAND, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Morgane GUILLO, Mme Christiane JOUBIOUX, Mme Marie-Laure LALYS, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN.

Le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mr Bruno ANTOINE

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

Suite à la réunion du 5 juin 2020, il a été convenu d'établir les commissions municipales ainsi :

AFFAIRES SCOLAIRES	URBANISME
Délégation / Vice-présidence : Nolwenn BAUCHE-GAUAUD	Délégation / Vice-présidence : Bruno ANTOINE
Membres	Membres
Sophie BROGARD	Claudine NIZAN
Morgane GUILLO	Marie-Laure LALYS
Anne COUGHLIN-GUILLAUME	Yannick GUEGAN
Claudine NIZAN	Romuald BLANC
Bruno ANTOINE	
TRAVAUX, ENTRETIEN DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS	FINANCES
Délégation / Vice-présidence : Bruno ANTOINE	Délégation / Vice-présidence : Christiane JOUBIOUX
Membres	Membres
Romuald BLANC	Martine FERRAND
Michel LE MERCIER	Sophie BROGARD
Julien MAUGUIN	Romuald BLANC
Sophie BROGARD	Bruno ANTOINE
Yannick GUEGAN	Yannick GUEGAN
	Michel LE MERCIER
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE	CULTURE ET PATRIMOINE
Délégation / Vice-présidence : Christiane JOUBIOUX	Délégation / Vice-présidence : Christiane JOUBIOUX
Membres	Membres
Nicolas DIEU-KERVEGANT	Nicolas DIEU-KERVEGANT
Erwann GRANDIN	Anne COUGHLIN-GUILLAUME
Marie-Laure LALYS	Marie-Laure LALYS
Yannick GUEGAN	Erwann GRANDIN
Anne COUGHLIN-GUILLAUME	

JUILLET-AOÛT 2020**Votre Mairie**

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

contact@guehenno.fr

Horaires Mairie, Agence postale

Pendant la période estivale de juillet et août, fermetures :

Mardis : 21/07 ; 28/07 ; 4/08 ;

11/08 ; et 18/08 après-midi.

Samedis : 11/07 ; 18/07 ; 25/07

et 1/08.

Mercredis : 5/08 ; 12/08 et

19/08.

Merci de votre compréhension.

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

Permanence CCAS

Sur rendez-vous au

06-77-63-67-51.

Infos Pratiques**MÉDECIN DE GARDE :**

composez le 15

qui vous orientera vers le

service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

-Les **mercredis de juillet** : 8 - 15 - 22 et 29.

-Les **mercredis d'août** : 12 - 19 et 26

De 15h30 à 17h30.

-Les **dimanches de juillet** : 5 - 12 - 19 et 26.

-Les **dimanches d'août** : 2 - 9 - 16- 23 et 30.

de 10h30 à 12h00.

Port du masque et désinfection des mains obligatoire à l'entrée.

Le prêt de livres est gratuit.



Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

